

La construction neuve de logements résultats à fin avril 2017

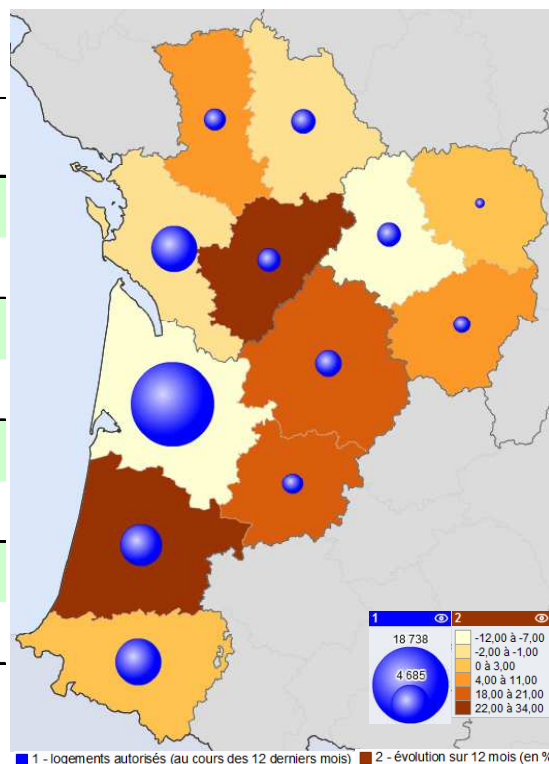


**Logement
Construction**

**La construction
neuve de
logements**

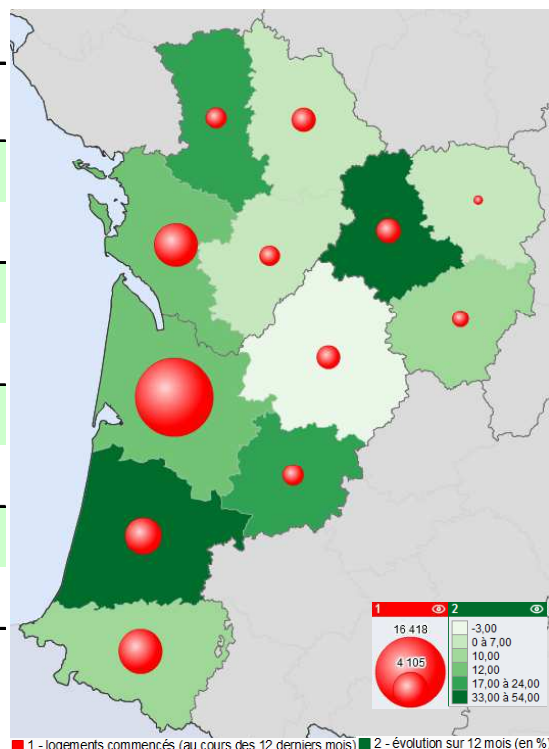
Nombre de logements autorisés

	de mai 2016 à avril 2017	Nouvelle- Aquitaine	France métropolitaine
individuels purs	Nombre ¹	19 058	131 027
	évolution ²	18%	16%
individuels groupés	Nombre ¹	5 799	47 241
	évolution ²	2%	6%
collectifs et en résidence	Nombre ¹	19 276	270 521
	évolution ²	-12%	14%
Total logements	Nombre ¹	44 133	448 789
	évolution ²	1%	13%



Nombre de logements commencés

	de mai 2016 à avril 2017	Nouvelle- Aquitaine	France métropolitaine
individuels purs	Nombre ¹	16 020	112 395
	évolution ²	11%	13%
individuels groupés	Nombre ¹	4 812	35 480
	évolution ²	19%	5%
collectifs et en résidence	Nombre ¹	18 211	229 532
	évolution ²	14%	18%
Total logements	Nombre ¹	39 043	377 407
	évolution ²	14%	15%



¹ - les logements retenus correspondent à une création de surface
² - les variations en % sont calculées par rapport aux 12 mois précédents
Source : SDES - Sit@del2 en dates réelles estimées



LOGEMENTS AUTORISES

de mai 2016 à avril 2017	individuels purs		individuels groupés		collectifs et en résidence		Total logements	
	Nombre ¹	évolution ²	Nombre ¹	évolution ²	Nombre ¹	évolution ²	Nombre ¹	évolution ²
16 - Charente	784	3%	227	34%	398	82%	1 409	22%
17 - Charente-Maritime	2 762	9%	814	14%	2 015	-18%	5 591	-2%
19 - Corrèze	595	31%	106	-5%	47	-69%	748	4%
23 - Creuse	191	4%	31	121%	0	-100%	222	3%
24 - Dordogne	1 388	17%	257	-2%	163	79%	1 808	18%
33 - Gironde	6 058	27%	2 300	-11%	10 380	-19%	18 738	-7%
40 - Landes	2 220	28%	829	69%	1 604	29%	4 653	34%
47 - Lot-et-Garonne	753	13%	159	-15%	214	189%	1 126	21%
64 - Pyrénées-Atlantiques	1 657	11%	507	-18%	3 398	3%	5 562	3%
79 - Deux-Sèvres	831	-1%	185	31%	218	63%	1 234	11%
86 - Vienne	988	13%	251	-6%	311	-26%	1 550	-1%
87 - Haute-Vienne	831	19%	133	1%	528	-39%	1 492	-12%
TOTAL Nouvelle-Aquitaine	19 058	18%	5 799	2%	19 276	-12%	44 133	1%

LOGEMENTS COMMENCES

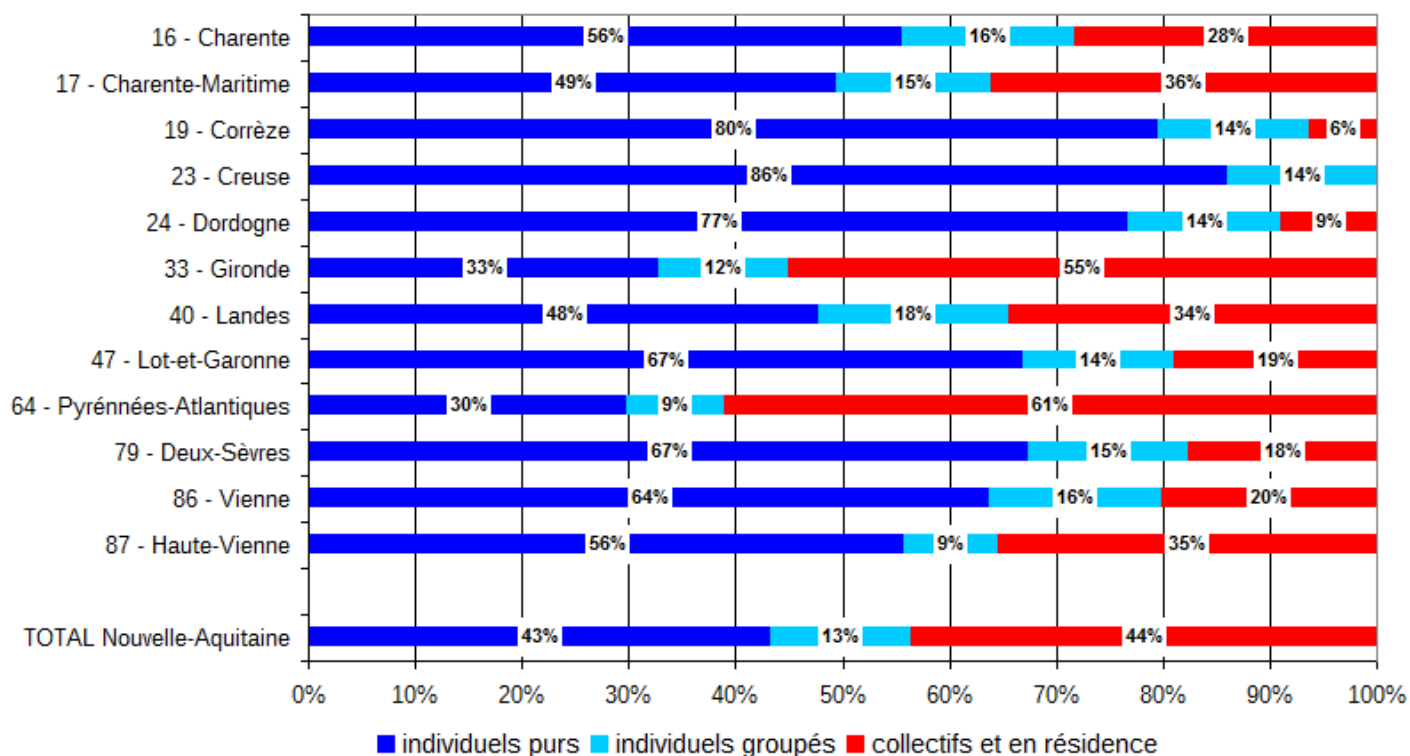
de mai 2016 à avril 2017	individuels purs		individuels groupés		collectifs et en résidence		Total logements	
	Nombre ¹	évolution ²	Nombre ¹	évolution ²	Nombre ¹	évolution ²	Nombre ¹	évolution ²
16 - Charente	731	11%	154	-9%	190	-19%	1 075	1%
17 - Charente-Maritime	2 465	9%	724	48%	1 855	5%	5 044	12%
19 - Corrèze	481	8%	94	31%	145	7%	720	10%
23 - Creuse	176	4%	21	133%	10	-33%	207	7%
24 - Dordogne	1 147	5%	214	8%	83	-57%	1 444	-3%
33 - Gironde	4 768	19%	1 998	16%	9 652	8%	16 418	12%
40 - Landes	1 831	14%	528	118%	1 209	46%	3 568	33%
47 - Lot-et-Garonne	646	3%	143	-35%	395	266%	1 184	24%
64 - Pyrénées-Atlantiques	1 427	5%	450	-7%	3 237	15%	5 114	10%
79 - Deux-Sèvres	790	6%	114	3%	242	88%	1 146	17%
86 - Vienne	857	7%	242	11%	418	-12%	1 517	2%
87 - Haute-Vienne	701	13%	130	33%	775	139%	1 606	54%
TOTAL Nouvelle-Aquitaine	16 020	11%	4 812	19%	18 211	14%	39 043	14%

¹ - les logements retenus correspondent à une création de surface

² - les variations en % sont calculées par rapport aux 12 mois précédents

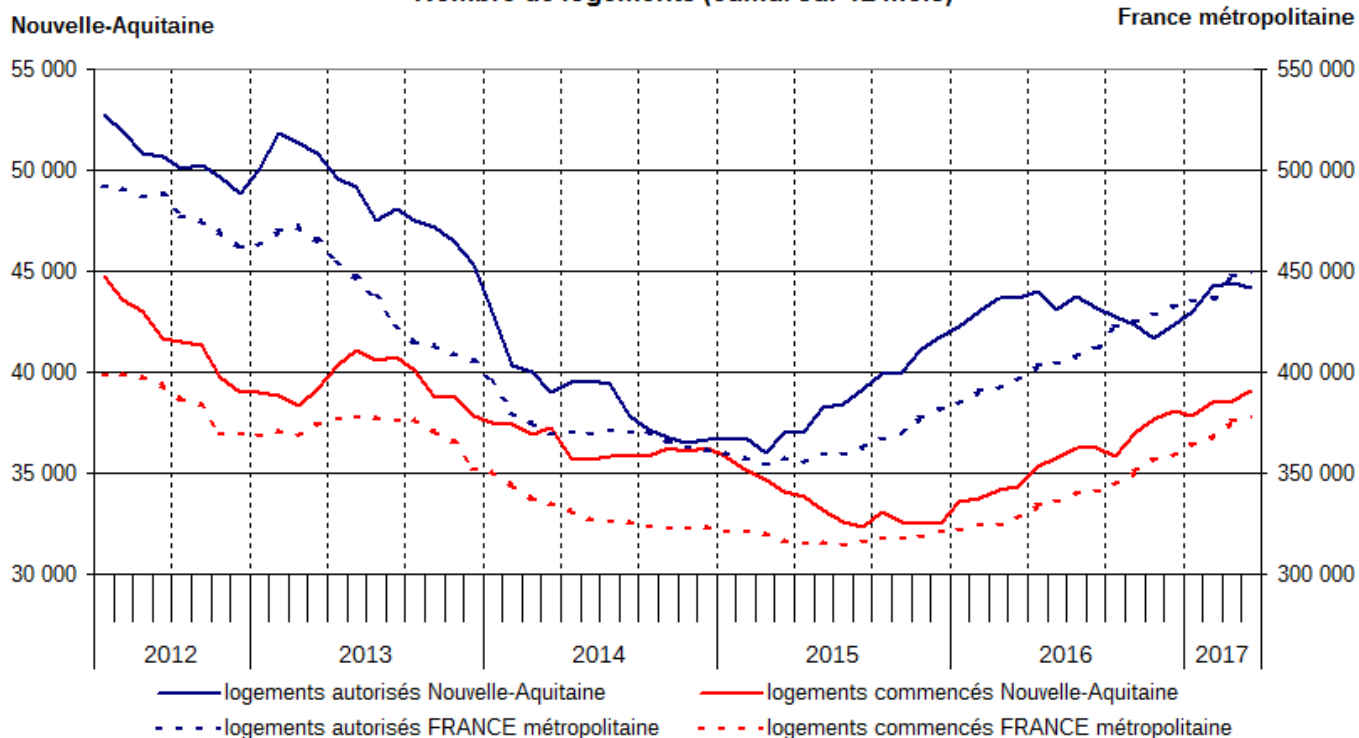
Source : SDES - Sit@del2 en dates réelles estimées

Part des logements autorisés par type et par département (au cours des 12 derniers mois)



Source : SDES - Sit@del2 en dates réelles estimées

Nombre de logements (cumul sur 12 mois)



Source : SDES - Sit@del2 en dates réelles estimées

Méthodologie

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier (permis commencés) transmises par les services instructeurs (État, collectivités territoriales). Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires ; il faut environ trois mois pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné.

Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de l'événement. Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier. Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans la notice méthodologique téléchargeable sur le site du SDES. (<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Themes/Logement-Construction/Construction/Logements/notice-methodologique-sitadel2-fevrier-2015-v2.pdf>).

On distingue les logements individuels (purs ou groupés), les logements collectifs (appartements) et les logements en résidence (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.). Ces derniers se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte. Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

Pour en savoir plus

Les résultats pour la région sont téléchargeables en ligne à l'adresse suivante (<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/logement-construction-r593.html>).

Les séries nationales de données depuis 2000 sont disponibles sur le site du SDES : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr (rubrique construction / logements).

Observation & statistiques

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

Directeur de publication : Patrice Guyot

Rédacteur : William Chateauvieux
Mission Connaissance et Analyse des Territoires
Pôle Observation Etudes et Statistiques

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/observation-etudes-statistiques-r463.html>

Courriel : poes.micat.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

ISSN : en cours